



Retraite / Produits / Loi PACTE

L'UMR lance « Perivie », son PERI pour une préparation sereine de la retraite

Paris, le 15 octobre 2020 – L'Union Mutualiste Retraite (UMR) a présenté ce jeudi matin « Perivie », son offre Plan d'épargne retraite individuel (PERI). Contrat multi-support, choix du mode de gestion, souplesse des versements... ce nouveau produit, diffusé dans un premier temps auprès de son réseau de distributeurs partenaires, répond aux besoins actuels et futurs des Français et s'inscrit dans la continuité des engagements de l'UMR pour une préparation sereine de leur retraite.

Une offre qui répond aux enjeux du financement de la longévité

Convaincu que l'accroissement de la longévité doit constituer une chance pour chacun, l'UMR a développé une solution mutualiste et non lucrative pour permettre aux Français de préserver leur niveau de revenu et de faire face aux risques liés à la perte d'autonomie.

Bénéficiant du cadre légal de la Loi Pacte applicable depuis le 1^{er} octobre 2019, le **Plan d'Épargne Retraite individuel « Perivie »** a été pensé pour encourager les Français à préparer leur retraite tout au long de leur activité professionnelle.

Perivie offre ainsi la **possibilité de versements volontaires, individuels, et surtout évolutifs pour toujours s'adapter** à la **situation personnelle** des adhérents.

Eric Jeanneau, Président de l'UMR commente : « En tant que spécialiste de l'épargne retraite mutualiste individuelle, nous avons souhaité proposer une gamme complète de solutions qui prennent en compte les attentes, mais aussi les contraintes des Français dans la préparation de leur retraite.

Dans cette période complexe, il est essentiel de s'interroger sur l'usage de son épargne et de faire, suffisamment tôt, les bons choix afin de vivre pleinement toutes les périodes de sa vie. Perivie est une réponse pérenne qui s'adapte à chaque profil et permet à chacun de progressivement assurer le niveau de vie souhaité à la retraite. »

Un produit accessible, efficace et performant pour tous les publics

Qu'ils soient employés de la fonction publique, salariés du privé, ou professionnels indépendants, avec Perivie, l'UMR répond à tous les publics. Ce nouveau produit offre le choix entre **un mode de gestion pilotée et un mode de gestion libre** qui permet à chacun de pouvoir personnaliser l'utilisation de ses fonds s'il le souhaite.

Un choix fort qui s'appuie sur une solution simple, performante et diversifiée, dotée d'un socle d'investissements solides comprenant 8 supports en Unités de Compte (Egamo) au côté d'1 fonds euro.

En outre, Perivie offre le choix entre des versements déductibles du revenu net global ou la possibilité d'un avantage fiscal à la sortie.

Si pour l'UMR la sortie en rente reste l'assurance de recevoir tout au long de sa vie un complément de retraite, l'épargne constituée pourra être liquidée en rente ou en capital au moment du départ en retraite ou après avoir fait valoir ses droits. Par ailleurs, les possibilités de sortie anticipée en cas d'accident de la vie ou d'acquisition de la résidence principale permettent de récupérer son capital durant la vie active.

De plus, les travailleurs indépendants ont la possibilité de souscrire une option d'exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail ou invalidité.

Enfin, conformément aux modalités de la Loi Pacte, Perivie pourra **également recevoir tout transfert entrant d'épargne issue de PER individuels ou collectifs**.

Virginie Le Mée, Directrice générale de l'UMR précise : « Flexibilité, accessibilité, liberté sont les maîtres-mots de ce nouveau produit qui permet à chacun de disposer du choix de la gestion de son épargne en collaboration avec les équipes de l'UMR.

Perivie s'adresse à tous les publics grâce à un contrat simple et accessible dès l'entrée dans la vie active. Un produit qui s'appuie sur l'expertise de l'UMR en matière de retraite et qui bénéficie de sa gestion saine et prudente, pour offrir aux Français une solution performante leur permettant de se projeter sereinement vers l'avenir.»

Une nouvelle gamme fondée sur les valeurs mutualistes de l'UMR

Engagée dans une démarche sociale et solidaire, l'UMR a souhaité un produit cohérent avec ses valeurs mutualistes. Entreprise non lucrative, l'UMR s'engage sur des frais de gestion parmi les plus bas du marché.

La protection des proches étant essentielle, Perivie propose, en cas de décès de l'adhérent pendant la période de cotisation, le versement de l'épargne acquise, sous forme de capital aux bénéficiaires. La possibilité de choisir une formule de réversion est ouverte au moment de la liquidation pour prolonger cette protection des proches durant la période de retraite.

Une volonté commune et partagée avec le réseau de distributeurs partenaires mutualistes de l'UMR qui commercialise, dans un premier temps, ces nouveaux contrats auprès de leurs adhérents, depuis des plateformes digitalisées, pensées pour s'adapter aux formes nouvelles de souscriptions de produits, tout en respectant la sécurité des données des utilisateurs.

Pour être mis en relation avec les équipes de l'UMR, veuillez écrire à : umrcom@wellcom.fr

À propos de l'UMR :

L'Union Mutualiste Retraite (UMR) est une union de mutuelles relevant du Code de la mutualité. Créée en 2002, elle gère en particulier Corem, une des plus importantes complémentaires retraites mutualistes individuelles par points.

Au 31/12/2019, l'UMR gère 11,2 milliards d'€ d'actifs (en valeur de marché) et compte plus de 385000 adhérents. L'UMR, investisseur institutionnel de long terme, a défini depuis 2014 une stratégie d'investisseur responsable qui consiste à prendre en compte dans la gestion des placements de l'UMR des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. À fin 2019, près de 85.5% du portefeuille d'actifs bénéficiait d'une notation ESG.

Contacts presse : Agence Wellcom

Thomas Alves-Chaintreau – <u>thomas.alveschaintreau@wellcom.fr</u> 01 46 34 60 60 – 06 30 83 02 53